



0909160603

DATE DEPOT : 2009-10-27

NUMERO DE DEPOT : 91606

N° GESTION : 2009B19589

N° SIREN : 484212055

DENOMINATION : CEREP FRANCE A

ADRESSE : 94 boulevard Haussmann 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/09/07

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANTMODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEUR

CEREP FRANCE A

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 24 rue Jacques Ibert, 92533 Levallois-Perret
484 212 055 R.C.S Nanterre

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le 7 septembre, au 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris,
la société RBS France Holdings, représentée par M. Richard Devin, titulaire des 8.000 parts sociales composant le capital social associé unique de la société CEREP FRANCE A (la *Société*) pour les avoir acquises ce jour,

En l'absence de M. Eric Sasson, M. Robert Hodges et M. Robert Konigsberg, gérants démissionnaires,

décide de prendre les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- modification de l'article 7 des statuts suite à la réalisation définitive d'une cession de parts sociales, -
- démission des gérants et nomination d'un nouveau gérant, ✓
- transfert du siège social au 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris et modification corrélative de l'article 4 des statuts, -
- pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'associé unique ayant pris acte de la cession des 8.000 parts sociales composant le capital social de la Société intervenue le 7 septembre 2009 entre les sociétés CEREP II Sarl et RBS France Holdings, décide la mise à jour des statuts et modifie en conséquence l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

"Article 7 - Capital

Le capital social est fixé à la somme de huit mille euros (8.000 euros).

Il est divisé en 8.000 parts sociales de un euro chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité, attribuées en totalité à la société RBS France Holdings, associé unique. "

1/

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de M. Eric Elie Sasson de son mandat de co-gérant avec effet à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

- M. Richard Devin
né le 4 février 1950 à New York (USA)
demeurant 15 rue Vézelay, 75008 Paris
de nationalité française

avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

M. Richard Devin est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

En contrepartie de l'exercice de ses fonctions, M. Richard Devin ne percevra aucune rémunération. Cependant, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

M. Richard Devin, présent, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare, par ailleurs, n'être atteint d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de M. Robert Edward Hodges de son mandat de co-gérant avec effet à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de M. Robert Konigsberg de son mandat de co-gérant avec effet à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 24 rue Jacques Ibert, 92533 Levallois Perret au 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris, et ce à compter de ce jour.

L'associé unique décide, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé au 94 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification de cette décision par l'associé unique, ou par la collectivité des associés le cas échéant.

Lorsque la gérance procède à un transfert du siège social, elle est autorisée à procéder aux modifications statutaires corrélatives. Le siège social peut, en outre, être transféré partout ailleurs par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés."

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et par le nouveau gérant pour acceptation de fonctions.



RBS France Holdings
Par : M. Richard Devin



Bon pour acceptation des fonctions de gérant

M. Richard Devin
"bon pour acceptation des fonctions de gérant"

CEREP FRANCE A

Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
Siège social : 24 rue Jacques Ibert, 92533 Levallois-Perret
484 212 055 R.C.S Nanterre

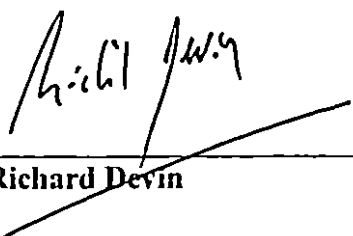
ETAT DES SIEGE SOCIAUX

De la constitution au 7 septembre 2009 :

24 rue Jacques Ibert
92533 Levallois-Perret

A compter du 7 septembre 2009 :

94 boulevard Haussmann
75008 Paris



M. Richard Devin